

Préfecture des Côtes d'Armor

DDCS – Accueil de réfugiés statutaires – mobilisation de logement

Vous trouverez en **annexe 6**, le courrier de la DDCS relatif à l'accueil de réfugiés statutaires.

DDTM – Kit « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales

Comme vous le savez, le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités. Parce que les élus bénéficient d'une relation privilégiée avec leurs administrés, et qu'ils disposent de moyens d'action pour traduire concrètement les enjeux en solutions sur son territoire, ils sont des acteurs incontournables de la transition écologique.

C'est dans ce cadre que le kit "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales" est disponible via le lien suivant :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Re%CC%81novation%20e%CC%81nergie%CC%81tique%20des%20b%C3%A2timents%20des%20collectivite%CC%81s%20locales_juillet%202020.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Re%CC%81novation%20e%CC%81nergie%CC%81tique%20des%20b%C3%A2timents%20des%20collectivit%C3%A9s%CC%81s%20locales_juillet%202020.pdf)

Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire. Ce kit a vocation à synthétiser les enjeux et les bénéfices de la rénovation énergétique de votre patrimoine et faciliter le passage à l'action en vous donnant des clés pratiques pour parvenir à vos objectifs. Ce kit intègre des liens cliquables vers les ressources permettant d'approfondir les contenus : textes réglementaires, outils de financement, liens vers les acteurs publics de la rénovation énergétique, guides méthodologiques, etc.

Les services de la DDTM des Côtes-d'Armor, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique de vos bâtiments.

Appel à projets DILCRAH 2020-2021

La DILCRAH lance, de nouveau, cette année, un appel à projets local, « Mobilisés contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et les discriminations anti-LGBT ». Cet appel à projets vise à accompagner le « plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2020-2021 » d'une part et le « plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 » d'autre part.

Le dépôt des candidatures est ouvert au 9 octobre 2020 et sera clos le 2 novembre 2020.

Vous trouverez en **annexe 7**, le **guide de l'appel à projet** précisant les modalités de ce dispositif (calendrier, dossier de candidature, modalités d'instructions).

Vous êtes notamment invités à adresser votre **CERFA**, **annexe 8**, de demande de subvention et le formulaire de synthèse du projet par retour de mail ou par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture des Côtes d'Armor – Bureau du Cabinet – Place du général de Gaulle – 22023 Saint-Brieuc Cedex 1